



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, À LA SALLE WILLIE-
CYR, LE MERCREDI 23 AOÛT 2023 À 19h00.

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller :	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller :	siège n° : 3
Mme Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4

Madame Stecy Martens, adjointe administrative

Sont absent(e)s :

M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège no : 6

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

11 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023
5. CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Communication du maire et suivi des conseillers
6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 6.1. Dépôt de la correspondance
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 7.2. Dépôt des états financiers au 31 juillet 2023
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
10. HYGIÈNE DU MILIEU
11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 Demande de deux dérogations mineures pour le lot no 6 090 524, situé au 7, rang B à Baie-Trinité
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-08-01 2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE la vacance de poste à titre de secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE madame Stecy Martens soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-08-02 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-08-03 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire :

Le maire souhaite ses condoléances à la famille de monsieur Maurice Paquet et à la famille de monsieur Giles Dumais.

Il informe qu'il y aura un concert de l'Orchestre symphonique de la Côte-Nord le premier septembre et les billets sont en vente sur le site internet sur les affiches installées dans les commerces et les entrées du multifonctionnel.

Nous avons reçu la génératrice pour le multifonctionnel.

Conseillers :

Aucun suivi des conseillers

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Demande d'appui à la FADOQ pour le projet nouveau horizon.

Nous avons fait une demande au ministère pour la voirie locale de 200 000.00\$ et nous allons recevoir un montant de 27 720.00\$ pour notre asphalte.



2023-08-04 7.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2023, au montant de 71 790.27 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-08-05 7.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2023.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-08-06 12.1 DEMANDE DE DEUX DÉROGATIONS MINEURES POUR LE LOT NO 6 090 524, SITUÉE AU 7, RANG B À BAIE-TRINITÉ

ATTENDU QUE cette demande est pour régulariser un garage construit en 2001 dans la cour avant ce qui va à l'encontre de l'article 9.1 du règlement 2016-1002;

ATTENDU QUE cette demande est de pouvoir construire un abri à bois attenant au garage dans la cour avant ce qui va à l'encontre de l'article 9.1 du règlement 2016-1002;

ATTENDU QUE les demandes ne causent pas un préjudice sérieux au requérant et que celle-ci ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

D'accepter les demandes de dérogations mineures pour le lot 6 090 524 à Baie-Trinité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Marlène Ringuette :

1. Le lot 6 090 524 est situé où?
2. Le jeu de bateau du Centre des Naufrages va-t-il être réinstallé?

M. Julien Deroy :

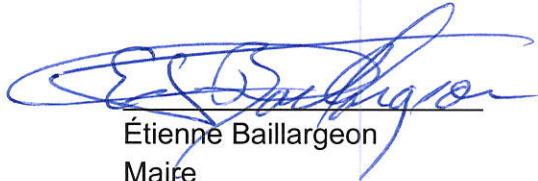
1. Quand allons-nous avoir un directeur général?

2023-08-06

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

DE lever l'assemblée il est 19h15


Étienne Baillargeon
Maire


Stecy Martens
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Étienne Baillargeon
Maire